

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_097

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	57
Votants	72
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE À LA SCI MDH PÔLE HABITAT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE À LA SCI MDH PÔLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil Départemental de la Dordogne souhaite créer un pôle de l'habitat unique dans le département. Le projet de construction du nouveau siège serait porté par la SCI MDH, en cours d'immatriculation. Il accueillera 8 structures :

- .-l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
- .-l'Agence Technique Départementale (ATD),
- .-le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE),
- .-l'Office Public HLM Périgord Habitat,
- .-la Société d'économie Mixte d'Équipement du Périgord (SEMIPER),
- .-le Service Habitat du Conseil Département,
- .-le Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS),
- .-l'Association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) Dordogne-Périgord.

Que les besoins en foncier pour construire ce nouveau siège sont évalués à environ 3400 m².

Que le Grand Périgueux possède un lot disponible sur l'îlot D, qui correspond aux besoins du Conseil Départemental de la Dordogne. Il s'agit du lot D1, d'une superficie d'environ 3400 m² et cadastré BC 461 et AP 54p.

Que sa proximité avec le futur Pôle Aliénor, pôle des services mutualisés et le pôle d'échanges multimodal constituerait un atout de nature à faciliter les démarches administratives des habitants.

Plan de situation



Considérant que France Domaines a rendu son avis le 26 08 2019 et préconise de fixer le prix de vente du lot D1 à 90€ HT le m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la délibération DD0105-2019 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 fixe le prix de vente des terrains du Quartier d'Affaires de la Gare de Périgueux terrains situés sur l'îlot D, le prix de vente est fixé à 65 € HT.

Que compte tenu de la nature du projet et de l'intérêt manifeste pour le territoire de disposer d'un service public de logement social modernisé et accessible, il est proposé de vendre les parcelles cadastrées BC 461 et AP 54p, nommées D1, au prix de 65 € HT /m² soit 221 000 € HT, soit, auquel s'ajoutera le montant de la TVA. Le bornage n'ayant pas été réalisé, le prix sera donc ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

Qu'il est proposé de vendre à la SCI MDH, représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées D1 et cadastrées BC 461 et AP 54p, d'une superficie d'environ 3400 m², à 65€HT/m² soit pour un montant de 221 000 € HT, auquel s'ajoutera la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la SCI MDH, représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées D1 et cadastrées BC 461 et AP 54p, d'une superficie d'environ 3400 m², à 65€HT/m² soit pour un montant de **221 000€ HT**, auquel s'ajoutera la TVA.
- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 19/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/07/2021	Périgueux, le 19/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU